Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260224-2026_020-DE

ARGENTRÉ DU-PLESSIS
République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	25

Vote
Mains levées Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 26/02/2026
Et
Publication ou notification du : 26/02/2026

L'an 2026, le 24 Février à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de BEVIERE Jean-Noël, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2026.
Présents : M. BEVIERE Jean-Noël, Maire, Mmes : AUPIED Sandrine, BAYON Hélène, GEFFROY Maryline, GESLAND Françoise, HAMON Marie-Claire, ROBIN Laëtitia, VERE Martine, MM : BONNIOT Thomas (arrivé à 18h33), BROSSAULT Christophe, CADET PASCAL, CAILLEAU Claude, DESILLE Bertrand, FRIN Joël, GEFFRAULT Pierre, HAMELOT Christian (arrivé à 19h23 ayant donné procuration à M. DESILLE), LAMY Jean-Claude, LE GOUEFFLEC Christophe
Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BESNOUIN Caroline à Mme GESLAND Françoise, BONAMY Marina à M. BROSSAULT Christophe, LE BIHAN Christine à M. FRIN Joël, RENOU Séverine à Mme BAYON Hélène, MM : FERRE Fabien à Mme ROBIN Laëtitia, GALANT Pierre à Mme AUPIED Sandrine, GASNIER David à M. GEFFRAULT Pierre
Absent(s) : Mmes : BOUVIER Laetitia, SOCKATH Monique

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROBIN Laëtitia

2026-020 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Suite au départ d'un agent, une procédure de recrutement a été lancée au cours du second semestre 2025.

Considérant que l'agent recruté occupe un grade différent, il est nécessaire de créer un nouvel emploi d'Agent d'accueil et Officier d'Etat-Civil. Cet emploi pourra être pourvu par un agent de catégorie C ouvert au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Enfin le régime indemnitaire n°2018-080 du 5 novembre 2018 adopté le 1er janvier 2019, modifié, est applicable.

Comme chaque année, il convient de modifier le tableau des effectifs, pour permettre les avancements de grade et évolutions professionnelles décidés par le Maire et en application des Lignes Directrices de Gestion des ressources humaines mises en place dans la collectivité.

Pour l'année 2026, il est proposé deux modifications pour avancement de grade, comme indiqué ci-dessous :

Nombre de postes concernés	Ancien grade	Nouveau grade	Temps de travail
1	Adjoint de maîtrise	Agent de maîtrise Principal	TC
1	Adjoint d'animation ppal 2cl	Adjoint d'animation ppal 1cl	TC

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3 2° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260224-2026_020-DE

agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n°2018-080 du 5 novembre 2018 adoptée le 1er janvier 2019, modifiée ;

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres,

CREE un emploi permanent à temps non complet (28H/semaine) pour occuper les fonctions d'agent d'accueil et Officier d'Etat-Civil avec effet au 1er mars 2026 ;

- APPROUVE les modifications du tableau des effectifs indiquées ci-dessus afin de permettre les avancements de grade avec effet au 1er mai 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/02/2025
Le Maire
Jean-Noël BEVIERE

Le Secrétaire
Laëtitia ROBIN